

COMMUNE
DE
VIEUX-FORT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Session ordinaire du 19 mars 2024

ou extraordinaire du

Numéro d'inscription au registre

Numéro de la
délibération

2024-05

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VIEUX-FORT, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ANDRÉ Héric, Maire

Présents : MM. (1) ANDRÉ Héric, GÉLARD Didier, DELANNAY-MALESPINE Rosie, MICHINEAU Magloire, TALBOT Rudia, BOURGEOIS Charles, MONTHOUEL Claudine, DELANNAY Célia, RÉNIA Kessy, RÉNIA Anselme, CASTELNEAU Carole, PLANTIER Rolland, CARRIÈRE Ruddy, SAMUEL ép. DAVID Linda,

(1) Noms et prénoms.
(2) Copier ici l'exposé
du Maire et la
délibération du
Conseil, tels qu'ils
résultent du procès-
verbal de la séance

Excusés : MM. (1) RÉNIA Olivier (Procuration donnée à Madame RÉNIA Kessy), RÉNIA-DELANNAY Marlène (Procuration donnée à Monsieur CASTELNEAU Carole), MARCIN Jennifer (Procuration donnée à Madame SAMUEL ép. DAVID Linda),

Absents : MM. (1) BOURGEOIS Gladys, BOURGEOIS Dylan,

Délibération affichée

Le 19 mars 2024

A VIEUX-FORT

Le 19 mars 2024

Le Maire,
(Signature)



Approuvé :

A

**OBJET : Adhésion de la commune au programme Odyssea Antilles
Sustainable Nautical and Cultural Blue Routes**

(2) Monsieur le Maire expose à l'assemblée que :

Dans le cadre du programme de coopération INTEREG CARAIBES, le projet ODYSSEA Blue Growth a été retenu et désigné meilleur projet phare par la commission Européenne. Ce projet est porté par un consortium d'acteur au rang desquels figurent la Martinique, la Guyane, la Guadeloupe, Cuba, la Colombie et le Mexique. En Guadeloupe, c'est EPCI « Grand Sud Caraïbe » qui représente l'espace sud dans le programme de destination « Blue d'excellence » et la commune de Vieux-Fort souhaite bénéficier de ce projet.

Ce projet s'inscrit dans des objectifs de développement durable et irrigue les ODD 3 (santé et bien-être), 8 (travail décent et croissance économique), 9 (industrie innovation et infrastructure), 14 (vie aquatique), 15 (vie terrestre), et 17 (partenariat).

Il s'agit dans le cadre d'un partenariat multi-acteurs de prop
travers les potentialités de notre territoire.

Le schéma des routes maritimes historique du bassin de navigation transfrontalier des Antilles s'inscrit dans un itinéraire « Terre-Mer ». Il répond à la nécessité de mener des stratégies plus responsables, plus écologiques et a pour objectifs prioritaires de :

- Valoriser et protéger notre biodiversité, notre patrimoine naturel et culturel,
- Créer des emplois durables non délocalisables
- Construire une stratégie de tourisme bleu durable répondant aux attentes d'une clientèle dans une logique de coopération territoriale plus éthique, plus solidaire

Le projet intègre la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique 'Chef de file », le comité Martiniquais du tourisme, Martinique Développement, le Ministère du tourisme, de l'information et de la radiodiffusion de Sainte-Lucie, l'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale.

Les partenaires associés au projet sont : la Collectivité Territoriale de Martinique, Le ministère des Affaires Etrangères et du développement International, la Fédération Française des ports de plaisance.

Les bénéfices attendus du projet pour la commune de Vieux-Fort sont :

- Capitaliser les promotions communes et devenir une destination phare
- Bénéficier des dispositifs divers :
 - Outils de communication innovants et attractifs communs aux partenaires,
 - Logique et méthode de tourisme durable grâce à une meilleure prise en compte des particularités et des enjeux territoriaux, mais aussi des attentes de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur touristique.
 - Outils de communication papier et numériques communs aux partenaires
- Engager la destination VIEUX-FORT dans de nouveaux partenariats de promotion conjointe avec les territoires partenaires,
- Impliquer les prestations touristiques
- Faciliter les flux touristiques
- Favoriser la monter en gamme du territoire
- Créer une offre touristique structuré par un marketing dédié.

Considérant les orientations retenues dans les projets de territoire de la commune de Vieux-Fort au titre de la mandature 2020-2026,

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune de VIEUX-FORT au programme ODYSSEA

Le Conseil municipal,

Où l'exposé du Maire, après délibération, à la majorité des membres présents, par 13 voix pour, 4 abstentions,

DÉCIDE

- 1°) D'approuver l'adhésion de la commune à au programme ODYSSEA
- 2°) D'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion
- 3°) De donner tout pouvoir au Maire pour l'exécution de cette décision,
- 4°) De donner tout pouvoir au Maire pour l'exécution de cette décision,
- 5°) De communiquer la présente délibération, partout où besoin sera.

N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au tribunal administratif de BASSE-TERRE dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication, affichage ou à leur notification aux intéressés, ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le Département ou à son délégué dans l'arrondissement. (art.L.2131-1 du CGCT).

Ont signé au registre tous les membres présents, à l'exception de MM.

Pour expédition conforme :
Le Maire,



Héric ANDRÉ. /

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le

ID : 971-219711330-20240319-202405-DE

ASUS ZRAM 12